

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

**OBJET : PLAN PASTORAL DE GESTION DE
L'ESPACE – TRAVAUX D'ACCES AGRICOLE**

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN,

**MAITRISE D'OUVRAGE AMELIORATION D'ACCES AUX PATURES SECTEUR « LA MENARDIERE »
COMMUNE ENTREMONT LE VIEUX**

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire au titre de ses compétences obligatoires, et notamment dans ce cadre en « Soutien aux dynamiques collectives de gestion de l'espace en matière agricole et forestière » ;

CONSIDERANT que le dispositif du Plan pastoral territorial de Chartreuse, mené par le Parc naturel régional de Chartreuse s'inscrit pleinement dans cette compétence, et permet de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion de l'espace et du pastoralisme ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse en date du 21 novembre 2014 sur le projet présenté, ci-après ;

CONSIDERANT la nature et les objectifs des travaux, ci-dessous :

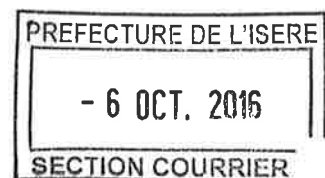
Nature des travaux : réhabilitation chemin agricole rendu difficilement praticable voire dangereux, pour favoriser l'accès aux pâtures

Objectif : valoriser des zones de pâtures et favoriser le maintien d'une activité agricole qui participe à l'entretien de l'espace et des paysages.

Coût des travaux : 8 800 € HT

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** le portage de ces travaux pastoraux.
- **AUTORISE** le Monsieur le Président à solliciter les financeurs.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 septembre 2016,

Le Président

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYENNE' at the top and 'LE 29 SEPTEMBRE 2016' at the bottom, with some illegible text in the center.

Denis SEJOURNE